

MANUEL DU PROPRIÉTAIRE DU PNEU DE MOTOS ET DE SCOOTER ET GARANTIE LIMITÉE

P/N MDW43000 • DP1309 (Rev. 12/23)



GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS MOTOS ET SCOOTER MICHELIN

SUR LES GARANTIES LIMITÉES ET LE LIVRET DU MANUEL DU PROPRIÉTAIRE

Comme l'acheteur d'origine d'un pneu de motocyclette ou de scooter de marque Michelin, vous êtes couvert par tous les bénéfices et conditions (sous réserve des recommandations d'entretien et des avertissements de sécurité) contenus dans ce livret. Pour vous assurer de votre compréhension et de votre respect des modalités de cette garantie, veuillez la lire attentivement. Il est essentiel que vous lisiez et compreniez également les recommandations en matière de sécurité et d'entretien pour vos pneus de ce livret.

DÉFINITIONS

La « vie juridique du pneu » est de six ans à compter de la date d'achat ou de la vie de la « bande de roulement utilisable », qui est définie comme la bande de roulement d'origine portée au niveau des indicateurs de la bande de roulement - 1/32e d'un pouce de bande de roulement, selon la première éventualité. La date d'achat est documentée par un nouvel enregistrement de véhicule ou une facture de vente de pneus. Si aucune preuve d'achat n'est disponible, la date de fabrication, indiquée sur le flanc, sera utilisée.

QU'EST-CE QUI EST COUVERT ET POUR COMBIEN DE TEMPS, FABRICATION ET MATÉRIAUX

Seuls ces pneus de motocyclette et de scooter Michelin répertoriés dans le Guide de monte Michelin actuel (trouvable à l'adresse michelinman.com), utilisé dans le cadre de l'usage courant sur le véhicule sur lequel ils étaient à l'origine montés, et conformément aux recommandations d'entretien et aux avertissements de sécurité contenus dans le manuel du propriétaire joint sont couverts par cette garantie limitée contre les défauts de fabrication et de matériaux pour la vie de la bande de roulement utilisable d'origine, ou six ans à compter de la date d'achat, selon la première éventualité. À ce moment, toutes les garanties, explicites ou implicites, expirent. Le remplacement sera effectué conformément aux modalités décrites dans la section « Comment les frais de remplacement sont-ils calculés. »

ADMISSIBILITÉ

Cette garantie limitée est étendue au premier acheteur de détail du pneu, ou au propriétaire d'origine d'une motocyclette/d'un scooter équipé de pneus Michelin comme monte d'origine.

GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS MOTOS ET SCOOTER MICHELIN

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Pneus qui deviennent inutilisables en raison de :

- Blessure due aux hasards routiers. Usure par les trottoirs ou patinage, y compris, mais sans s'y limiter, la perforation, la coupe, la rupture par choc, les accrocs, les bosses, l'accrochage, les perforations dues aux cailloux, etc.;
- Montage ou démontage incorrect du pneu, balourd de roue ou de pneu ou réparation;
- Montage ou utilisation incorrects du pneu, y compris, mais sans s'y limiter, une pression de gonflage inadéquate, une surcharge, un montage de jante inadéquate, un défaut d'alignement, un mauvais ajustement des freins, des composants de suspension usés, un mauvais montage, une mauvaise application, la négligence, un accident ou du vandalisme, une contamination chimique, le feu ou toute source de chaleur externe, l'eau ou toute substance piégée à l'intérieur du pneu pendant le montage, la modification du pneu, la course ou l'utilisation dans un contexte de compétition, ou tout autre abus;
- Aplatissement causé par un rangement ou un verrouillage inappropriés du frein;
- Ajout de matériaux liquides, solides ou gazeux autres que de l'air, de l'azote ou du dioxyde de carbone (par exemple, scellants à base d'eau ou substances d'équilibrage);
- Vérification de l'ozone ou du craquelage après 48 mois à partir du DOT;
- Pneus avec moins de 1/32e de pouce de profondeur de sculpture d'origine restant ou ayant servi plus de 6 ans après la date d'achat;
- Utilisation continue de pneus à plat ou gravement sous-gonflés;
- Pneus utilisés sur le véhicule équipé d'une remorque;
- Les réclamations dues à l'inconfort soumises après le premier trente-deuxième de pouce (1/32e de pouce) de bande de roulement d'origine;
- Conditions causées par un stockage inapproprié; de plus, les réclamations pour les éléments suivants ne sont pas couvertes :
- Coûts de montage, d'équilibrage, de démontage et de montage des roues (sauf indication contraire) à la suite de remplacement au prorata ou de réparations des pneus ou des chambres à air, et des taxes fédérales, étatiques et locales applicables;
- Réclamation pour une usure irrégulière;
- Pneus qui ont été rechapés, recrusés ou modifiés de n'importe quelle manière;
- Aucun pneu ne sera admissible à l'ajustement de la garantie pour quelque raison que ce soit après 6 ans à compter de la date d'achat.

GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS MOTOS ET SCOOTER MICHELIN

COMMENT LES FRAIS DE REMPLACEMENT SONT CALCULÉS

Calcul de la profondeur de sculpture de fabrication/matériaux :

La profondeur de sculpture d'un pneu est mesurée à la rainure la plus centrale de la bande de roulement où se trouve l'indicateur de la bande de roulement.

JUSQU'À 50 % USÉ

Un pneu de motocyclette ou de scooter Michelin qui devient inutilisable en raison d'une condition couverte par cette fabrication et la garantie limitée des matériaux sera remplacé par un nouveau pneu Michelin comparable, gratuitement, lorsque le pneu se situe dans les 50 % utilisables des usures d'origine de la profondeur de sculpture.

Le coût du montage, de l'équilibrage et de tous les autres frais de service, de mise au rebut ou toutes les taxes applicables sont aux frais du client.

APRÈS 50 % D'USURE DE LA BANDE DE ROULEMENT

Lorsque plus de 50 % de l'usure d'origine de la profondeur de sculpture est utilisée, vous devez payer le coût d'un nouveau pneu de motocyclette ou de scooter Michelin comparable au prorata. Le détaillant déterminera les frais en multipliant le prix actuel de vente du revendeur du pneu (en vigueur au moment de l'ajustement) par le pourcentage indiqué dans le tableau d'ajustement de la garantie Michelin.

Vous réglez le coût du montage, de l'équilibrage et de tous les autres frais de service et taxes applicables.

CE QUE LE CONSOMMATEUR DOIT FAIRE LORSQU'IL FAIT UNE RÉCLAMATION

Lorsque vous faites une réclamation en vertu des modalités de cette garantie limitée, vous devez présenter vos pneus à un détaillant de motocyclettes et/ou de scooter Michelin participant. Le véhicule sur lequel les pneus ont été utilisés doit être disponible pour l'examen.

Une pièce d'identité personnelle (permis de conduire, carte de crédit, etc.) et l'immatriculation du véhicule peuvent être nécessaires. Vous payez les frais de service pour l'entretien normal du véhicule et des pneus. Voir également la section Conditions et exclusions concernant toutes les garanties limitées énumérées dans ce livret.

CONDITIONS ET EXCLUSIONS

Cette garantie limitée ne fournit pas de compensation pour la perte de temps, la perte de l'utilisation du véhicule, les désagréments ou les dommages indirects. Puisque certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, la limitation ou l'exclusion ci-dessus pourrait ne pas s'appliquer à vous.

GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS MOTOS ET SCOOTER MICHELIN

Les pneus présentés pour réclamation restent la propriété du consommateur, et Michelin décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages aux pneus qui sont sous la garde ou le contrôle d'un détaillant de pneus Michelin dans le but de l'inspection pour l'ajustement de la garantie. Les pneus acceptés pour réclamation deviennent la propriété de Michelin Amérique du Nord Inc. (MNA).

En cas de réclamation contestée, le consommateur doit mettre le pneu à disposition pour une inspection plus approfondie.

Aucun représentant, employé ou détaillant de MNA n'a l'autorité de faire ou d'impliquer une représentation, une promesse ou un accord qui modifierait en quelque façon les modalités de cette garantie. Ces garanties limitées s'appliquent seulement aux États-Unis.

DROITS DES CONSOMMATEURS

Cette garantie donne à l'utilisateur des droits légaux spécifiques, et l'utilisateur peut également disposer d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN DE SÉCURITÉ

Lisez la section du manuel du propriétaire de cette brochure, les renseignements sur le flanc de vos pneus, le manuel du propriétaire de votre véhicule et le manuel du propriétaire sur les pneus du véhicule pour obtenir des renseignements essentiels sur la sécurité et l'entretien.

Vous devriez avoir une confiance totale envers vos nouveaux pneus Michelin. Pourtant, il est important d'enregistrer vos pneus dans le cas où nous devons vous contacter. Pour l'inscription en ligne, visitez [michelin.ca/fr/moto/enregistrer-vo-pneus-moto](https://www.michelin.ca/fr/moto/enregistrer-vo-pneus-moto).

Lorsqu'un service est requis :

1. Contacter un détaillant de pneus de motocyclette et de scooter Michelin participant
2. Si une assistance supplémentaire pour localiser un détaillant de pneus de motocyclette et de scooter Michelin participant est requise, veuillez appeler le numéro de téléphone répertorié pour votre région à la page 15.

ARBITRATION CLAUSE RESOLUTION OF DISPUTES

TOUTES LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE CETTE GARANTIE LIMITÉE OU DU MARKETING, DE LA VENTE OU DES PERFORMANCES DU PRODUIT ACHETÉ CONTRE MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD INC. ET SES AGENTS, SES EMPLOYÉS, SES REVENDEURS, SES AFFILIÉS, SES SOCIÉTÉS PARENTES OU SŒURS, SES ENTITÉS D'ENTREPRISE CONNEXES, SES PRÉDÉCESSEURS, SES SUCCESSEURS OU SES ATTRIBUTS (CI-APRÈS COLLECTIVEMENT « MICHELIN ») SONT SOUMISES À UN ARBITRAGE CONTRAIGNANT. Vous et Michelin reconnaissez votre et il est juste de plaider des réclamations, des litiges et des controverses découlant de ou en relation avec cette garantie limitée ou la commercialisation, la vente ou les performances du produit acheté devant les tribunaux, mais préférez résoudre de tels réclamations, différends et controverses par arbitrage et renoncez par la présente à plaider de tels réclamations, différends et controverses devant le tribunal lors de l'élection de l'arbitrage par l'une ou l'autre des parties. Par conséquent, vous et Michelin acceptez que tous les réclamations, différends et controverses entre vous et Michelin découlant de ou en relation avec cette garantie limitée, ou toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris une défaillance de la garantie, ou toute réclamation résultant du marketing, de la vente ou des performances du produit acheté, ou en découlant, y compris mais sans s'y limiter les réclamations pour la fraude aux consommateurs ou en vertu de toute loi de protection des consommateurs, mais l'exclusion des réclamations pour blessures corporelles ou dommages matériels, sera

finalement résolu uniquement par arbitrage, lors de l'élection par l'une ou l'autre des parties, selon les procédures formelles de règlement des litiges, alors en vigueur au forum national d'arbitrage, ou si le forum national d'arbitrage ne mène plus de tels arbitrages, une organisation successeur à celui-ci ou un autre service d'arbitrage privé sur lequel vous et Michelin North America, Inc. vous serez mis d'accord (l'autorité réelle impliquée, « l'organisme arbitral »). L'organisme arbitral tranchera les questions soumises conformément aux présentes, à condition que toutes les questions de droit substantielles soient tranchées en vertu des lois de l'État dans lequel vous avez acheté le produit en question. Vous acceptez qu'aucune réclamation soumise à l'arbitrage ne soit arbitrée en tant que recours collectif, ou sur une base collective ou représentative, ou au nom du grand public, ou au nom d'autres personnes pouvant se trouver dans une situation similaire. Vous acceptez que vous n'avez pas le droit d'agir en tant que procureur général privé, de représentant de groupe ou de participer en tant que membre d'un groupe de demandeurs à toute réclamation soumise à l'arbitrage. Vous acceptez en outre qu'aucune réclamation soumise à l'arbitrage ne sera entendue par un jury et que tout jugement ou sentence de l'organisme arbitral sera définitif et non soumis à un contrôle judiciaire. Tous les arbitrages seront menés en tant qu'audiences de documents. Chaque partie supportera ses propres frais découlant de et associés à l'audition des documents, à l'exception des honoraires de l'organisme arbitral qui seront supportés par toutes les parties à parts égales. Si l'une ou l'autre des parties demande

des procédures au-delà d'une audience de documents, la partie requérante sera responsable de tous les frais, y compris les frais de dépôt et d'administration, au-delà des frais requis pour les audiences documentaires. Toute sentence des arbitres peut être inscrite comme un jugement et sera exécutoire devant tout tribunal compétent. Les arbitres n'auront aucune autorité pour accorder des dommages-intérêts punitifs ou autres non mesurés par les dommages réels de la partie gagnante, sauf si la loi l'exige. Des renseignements sur l'arbitrage peuvent être obtenus et les réclamations peuvent être déposées dans n'importe quel bureau du forum national d'arbitrage ou à l'adresse postale 50191, Minneapolis, MN 55405.

AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ EN CAS DE DÉSACTIVATION DES PNEUS

Tout pneu peut s'abîmer à la suite d'un impact, d'un gonflage inapproprié, d'une surcharge ou d'autres conditions résultant d'une utilisation ou d'une mauvaise utilisation. Les défaillances des pneus, telles qu'une perte d'air rapide ou un détachement de la bande de roulement et de la ceinture, peuvent augmenter le risque de blessures, voire de décès, et/ou de dommages matériels. Pour réduire le risque de défaillance d'un pneu, Michelin vous recommande de lire attentivement et de suivre les recommandations du Livret de garantie des pneus Michelin, le manuel du propriétaire du véhicule, les renseignements sur les étiquettes des pneus et ceux sur le flanc

des pneus concernant les avertissements de sécurité, l'utilisation et l'entretien appropriés des pneus.

CONDUIRE AVEC UN PNEU QUI N'A PAS UNE PRESSION DE GONFLAGE ADÉQUATE EST DANGEREUX

Tout pneu sous-gonflé accumule une chaleur excessive qui peut entraîner sa destruction soudaine. Si les pneus sont fournis comme équipement d'origine, référez-vous à l'autocollant des pneus sur le véhicule (vérifiez le véhicule et/ou le manuel du propriétaire du véhicule pour connaître l'emplacement de l'autocollant) pour connaître les pressions de fonctionnement recommandées. Pour les pneus de remplacement, la bonne pression de gonflage vous sera fournie par votre revendeur de pneus; si ce n'est pas le cas, référez-vous à l'autocollant sur le véhicule.

Ces pressions de gonflage doivent être maintenues au minimum. Cependant, ne dépassez pas la pression nominale maximale indiquée sur le flanc du pneu.

Pour les applications sur des motocyclettes à grande vitesse, à pleine charge ou à double trajet, gonflez le pneu avant à la pression maximale recommandée par le constructeur du véhicule. Pour les pneus arrière, gonflez jusqu'à la limite de pression de gonflage maximale indiquée sur le flanc. Ne dépassez jamais la capacité de charge maximale indiquée sur le flanc du pneu ou la charge maximale du véhicule indiquée dans le manuel du propriétaire.

VÉRIFIEZ LES PRESSIONS DE GONFLAGE À FROID DANS TOUS VOS PNEUS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS

Le défaut de maintenir une pression de gonflage appropriée peut entraîner la mauvaise tenue de route ou la perte de contrôle du véhicule, de même que l'usure rapide et irrégulière des pneus, et leur destruction soudaine. Par conséquent, il faut vérifier la pression de gonflage au moins une fois par mois et avant chaque trajet sur une longue distance.

Assurez-vous que toutes les valves sont équipées de bouchons de valve appropriés (maintenant la pression). Le bouchon de la valve constitue le principal joint contre les fuites d'air.

SOUS-GONFLAGE

Il est impossible de déterminer si les pneus sont correctement gonflés simplement en les regardant. Il est presque impossible de « sentir ou d'entendre » lorsqu'un pneu roule sous-gonflé ou presque à plat. Les pneus doivent être vérifiés mensuellement avec un manomètre pour pneus.

Il faut vérifier la pression lorsque les pneus sont froids, c'est-à-dire avant qu'ils ne soient utilisés. La conduite, même sur une courte distance, chauffe les pneus et augmente la pression d'air.

Contrôler la pression des pneus chauds :

Si la pression est vérifiée après que les pneus ont roulé pendant plus de trois minutes ou plus de deux kilomètres (un mile), les pneus

deviennent chauds et la pression augmentera d'environ 4 psi. Par conséquent, lorsque la pression des pneus est ajustée dans ces conditions, elle doit être augmentée jusqu'à une valeur de 4 psi supérieure à la pression de gonflage à froid recommandée.

À titre d'exemple seulement :

Lecture de la jauge d'un pneu chaud :262 kPa (38 psi)

Si la pression de gonflage à froid recommandée est :250 kPa (36 psi)

Lecture souhaitée de la jauge d'un pneu chaud

250 + 30 =280 kPa (36 + 4 psi = 40 psi)

Par conséquent : ajouter 15 kPa(2 psi)

Vérifiez fréquemment la pression à froid avec un manomètre de bonne qualité. Enlever de l'air de pneus chauds peut entraîner un sous-gonflage. Utilisez un manomètre pour pneus précis pour vérifier la pression d'air des pneus. Ne laissez jamais les enfants gonfler ou dégonfler les pneus.

PATINAGE DES PNEUS

Ne faites pas patiner les roues à plus de 55 km/h (35 mi/h) comme cela est indiqué sur le compteur de vitesse. Une vitesse excessive dans un pneu en mouvement libre et déchargé peut le faire « exploser » sous l'effet de la force centrifuge. L'énergie libérée par une telle explosion est suffisante pour provoquer des blessures graves, voire la mort. Ne laissez jamais personne se tenir près ou derrière le pneu qui

patine. Dans la boue, le sable, la neige, la glace ou d'autres conditions glissantes, ne faites pas patiner excessivement les roues. Une accélération excessive du moteur peut faire patiner un pneu pour roue motrice qui a perdu sa traction au-delà de sa capacité de vitesse. Cela est également vrai lors de l'équilibrage d'un ensemble pneu pour roue motrice/roue sur le véhicule en utilisant le moteur du véhicule pour faire tourner l'ensemble pneu/roue.

LE ROULAGE RAPIDE PEUT ÊTRE DANGEREUX

Une pression de gonflage appropriée est particulièrement importante.

Cependant, à vitesse élevée, même avec une pression de gonflage appropriée, un hasard routier, par exemple, est plus difficile à éviter et, en cas de contact, a plus de chances d'endommager les pneus qu'à faible vitesse. En outre, la conduite à grande vitesse réduit le temps de réaction permettant d'éviter les accidents et d'arrêter le véhicule en toute sécurité.

Si vous constatez qu'une roue ou qu'un pneu est endommagé, remplacez immédiatement le pneu et rendez-vous immédiatement chez un détaillant de pneus de motocyclette et de scooter Michelin participant.

Dépasser les vitesses maximales indiquées sur le tableau suivant pour chaque type de pneu Michelin entraînera une accumulation de chaleur excessive qui peut causer des dommages au pneu pouvant entraîner une destruction soudaine du pneu et une perte d'air rapide.

Indice de vitesse	Max. mph	Max. km/h	Indice de vitesse	Max. mph	Max. km/h	Indice de vitesse	Max. mph	Max. km/h	Indice de vitesse	Max. mph	Max. km/h
B	31	50	J	62	100	Q	99	160	V	149	240
C	37	60	K	68	110	R	106	170	(V)	>149	>240
D	40	65	L	75	120	S	112	180	W	168	270
E	43	70	M	81	130	T	118	190	(W)	>168	>270
F	50	80	N	87	140	U	124	200	Y	186	300
G	56	90	P	93	150	H	130	210			

La perte de maîtrise d'un véhicule lorsqu'un ou plusieurs pneus subissent une fuite d'air soudaine peut entraîner un accident.

Dans tous les cas, il ne faut pas dépasser les vitesses raisonnables indiquées par les limites prescrites par la loi et les conditions de la route.

INSPECTEZ VOS PNEUS, NE ROULEZ PAS SUR UN PNEU OU UNE ROUE ENDOMMAGÉE.

HASARDS

Les objets sur la route, comme des nids de poule, du verre, du métal, des pierres, des débris de bois, etc. peuvent endommager un pneu et doivent être évités. En cas de contact inévitable avec de tels objets sur la route, il est recommandé d'inspecter minutieusement les pneus. Dès que vous constatez qu'une roue ou qu'un pneu est endommagé, remplacez immédiatement le pneu et rendez-vous immédiatement chez un détaillant de pneus de motocyclette et de scooter Michelin participant.

ÉCLAT PAR CHOC

Un pneu touché par un hasard routier (bordure de trottoir, nid de poule, débris) peut être endommagé mais ne pas présenter de signes visibles de dommage à sa surface. Un pneu endommagé par un choc peut subir une défaillance soudaine un jour, une semaine, voire des mois plus tard. Vous ne vous souvenez peut-être pas d'avoir heurté un objet qui a endommagé ou détérioré vos pneus. Une fuite d'air, une usure inhabituelle des pneus, une usure localisée ou des vibrations peuvent également être des signes de dommages internes au pneu.

Si vous soupçonnez une défaillance de votre pneu ou à votre roue suite à un choc avec un trottoir, un nid-de-poule, des débris sur la route ou tout autre hasard routier, ou si vous ressentez ou entendez une vibration inhabituelle, remplacez immédiatement le pneu et consultez un technicien pneu qualifié.

VÉRIFICATION

Vérifiez toujours si vos pneus présentent des bosses, des fissures, des coupures, des pénétrations ou une usure anormale, en particulier sur les bords de la bande de roulement, qui peuvent être causés par un mauvais réglage du train avant ou un sous-gonflage. Si vous constatez de tels dommages, le pneu doit être immédiatement inspecté par un revendeur de pneus de motocyclette et de scooter Michelin. L'utilisation d'un pneu endommagé pourrait entraîner sa destruction.

Tous les pneus s'usent plus rapidement lorsqu'ils sont soumis à des vitesses élevées, à des virages serrés, à des démarrages rapides, à des arrêts brusques, à une conduite fréquente sur des routes en mauvais état et à une utilisation hors route.

Les routes comportant des trous, des pierres ou d'autres objets peuvent endommager les pneus et dérégler le train avant du véhicule. Lorsque vous roulez sur de telles routes, conduisez lentement et prudemment. Avant de reprendre la route à des vitesses normales ou sur l'autoroute, vérifiez si vos pneus présentent des dommages, comme des coupures, des bosses, des pénétrations, une usure anormale, etc.

NE PAS SURCHARGER – CONDUIRE AVEC UN PNEU SURCHARGE EST DANGEREUX

La limite de charge de vos pneus est moulée sur le flanc du pneu. Ne dépassez pas cette notation. Suivez les instructions de chargement du fabricant de votre véhicule et cela garantira que vos pneus ne sont pas

surchargés. Le dépassement des limites de la charge maximale d'un pneu pour une application donnée fera surchauffer les pneus, pouvant causer une défaillance soudaine du pneu.

REMORQUAGE

Les remorques peuvent contribuer à l'instabilité de la motocyclette, aux contraintes et à la surcharge des pneus, causant des dommages irréversibles entraînant une défaillance soudaine des pneus et un accident. Michelin ne recommande pas l'utilisation de remorques et ne garantit pas les pneus utilisés sur les motos équipées de remorques.

COMBINAISON DE PNEUS

Pour obtenir des performances et une maniabilité optimales, une correspondance adéquate des pneus avant et arrière est importante. Par conséquent, montez uniquement des pneus pour « Avant » sur les positions des roues avant et uniquement des pneus pour « Arrière » sur les positions des roues arrière. Un pneu avant neuf avec un pneu arrière usé peut provoquer une instabilité du véhicule. Suivez toujours les recommandations du fabricant de la motocyclette ou du scooter lors du choix de pneus radiaux ou à carcasse diagonale. Le mélange des deux peut nuire à la maniabilité et à la stabilité, sauf recommandation du constructeur du véhicule. Pour maximiser l'adhérence, la maniabilité, la tenue de route et le confort, les pneus de moto doivent être remplacés par paire. Les pneus Michelin ont été conçus pour offrir des performances optimales en tant que paire avant/arrière assortie.

MODIFICATION DES PNEUS

N'apportez pas ou ne permettez pas que l'on apporte des modifications à vos pneus. Les modifications peuvent nuire à la performance des pneus, ce qui peut les endommager et provoquer un accident. Les pneus qui deviennent inutilisables en raison de modifications comme le meulage, l'ajout d'inserts de pneus à flancs blancs, l'ajout de liquides scellant ou d'équilibrage ou l'utilisation de produits nettoyants contenant des distillats de pétrole, sont exclus à des fins de couverture sous garantie.

RÉPARATION DE PNEUS

Michelin ne tolère ni n'approuve la réparation de ses pneus de motocyclette ou de scooter ayant subi une crevaison ou d'autres dommages. Michelin n'assume aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages indirects résultant des pneus de motocyclette Michelin qui ont été rapiécés, bouchés, scellés ou autrement réparés par un revendeur, un distributeur ou un consommateur.

MATÉRIAUX D'ÉQUILIBRAGE SECS OU LIQUIDES

Michelin ne recommande pas l'utilisation d'équilibreurs/scellants secs ou liquides ou de tout autre matériau d'équilibrage. Les pneus et chambres à air dans lesquels ceux-ci ont été injectés ne seront pas couverts par la garantie.

TEST DU DYNAMOMÈTRE

Michelin ne garantit pas des pneus qui ont été soumis à des tests de

dynamomètre de motocyclette. Cette utilisation sévère peut entraîner une dégradation du mélange de la bande de roulement et une défaillance des pneus possible.

Michelin dispose de conditions précises recommandées pour le rangement, la sélection, le montage, le gonflage, la pression, l'utilisation, le contrôle et l'entretien de ses pneus. Le client doit respecter les conditions énoncées par Michelin. Le client est tenu d'informer les utilisateurs et ses propres clients des conditions dont il est question.

Nos clients doivent également former leurs employés, qui interviennent dans la mise à disposition de nos produits auprès des usagers, aux recommandations concernant les pneus Michelin. En cas de doute, nous vous invitons à consulter notre documentation technique ou l'un de nos techniciens, ou ultimement, notre site Internet au : motorcycle.michelinman.com.

STOCKAGE

Les pneus contiennent des cires et des émoullients qui protègent leur surface extérieure contre l'ozone et les intempéries. Lorsque le pneu roule et fléchit, les cires et les émoullients migrent continuellement vers la surface, renouvelant cette protection tout au long de son utilisation normale. Par conséquent, lorsque les pneus restent à l'extérieur et ne sont pas utilisés pendant de longues périodes (un mois ou plus), leurs surfaces s'assèchent et deviennent plus sensibles à l'ozone et aux intempéries, et la carcasse devient sensible aux méplats.

Pour cette raison, il faut toujours entreposer les pneus à l'intérieur, dans un endroit frais, sec et propre. Si le stockage est d'un mois ou plus, éliminez le poids des pneus en élevant le véhicule ou en retirant les pneus du véhicule. Le fait de ne pas entreposer les pneus conformément à ces directives peut entraîner une défaillance de vos pneus ou leur vieillissement prématuré et une défaillance soudaine.

Lorsque vous entreposez les pneus, veillez à les placer loin des sources de chaleur et d'ozone, comme les tuyaux chauds et les génératrices. Assurez-vous que les surfaces sur lesquelles les pneus sont entreposés sont propres et exemptes de graisse, de l'essence ou d'autres substances qui pourraient détériorer le caoutchouc. **(Les pneus exposés à ces matériaux pendant l'entreposage ou la conduite pourraient faire l'objet d'une défaillance soudaine.)**

SUIVEZ CES RECOMMANDATIONS DE MONTAGE

Le changement des pneus peut être dangereux et doit être effectué par des personnes ayant reçu une formation professionnelle et utilisant des outils et des procédures appropriés, comme le précise la Rubber Manufacturers Association (RMA).

Vos pneus doivent être montés sur des roues de dimension et de type appropriés, en bon état et propres. Les roues pliées, ébréchées, rouillées (roues en acier) ou corrodées (roues en alliage léger) peuvent causer des dommages aux pneus. L'intérieur du pneu doit être exempt de matériaux étrangers. Demandez à votre détaillant de vérifier les roues avant de

monter de nouveaux pneus. Les pneus et les jantes incompatibles peuvent exploser pendant le montage. De plus, les pneus et les jantes dépareillés peuvent entraîner une défaillance dangereuse des pneus sur la route. Si un pneu est monté par erreur sur le bord de la mauvaise taille, ne le remontez pas sur la jante appropriée – mettez-le au rebut. Il peut avoir été endommagé en interne (qui n'est pas visible à l'extérieur) en ayant été dangereusement étiré et pourrait défaillir sur l'autoroute.

Il est recommandé de faire équilibrer les ensembles pneus/roues. Les pneus et les roues qui ne sont pas équilibrés peuvent entraîner des difficultés de direction, une conduite cahoteuse et une usure irrégulière des pneus.

Assurez-vous que toutes vos valves sont équipées de bouchons de valve appropriés (maintenant la pression). Le bouchon de la valve constitue le principal joint contre les fuites d'air.

MAINTENIR UN JEU

Si vous avez l'intention de monter des dimensions autres que celles indiquées dans le manuel de votre propriétaire de motocyclette ou de scooter, vous devriez consulter le fabricant. Le dégagement des ailes, du bras oscillant, etc., doit être maintenu et l'augmentation de la dimension des pneus peut nécessiter une augmentation de la largeur de jante.

DIMENSION DE LA JANTE

Pour garantir la tenue de route et la stabilité de votre véhicule, la largeur de jante correcte est importante. Par exemple, une jante plus étroite que recommandée modifiera le profil des pneus, concentrant l'usure des pneus dans une petite zone, ce qui entraînera une plus petite aire de contact pendant le freinage.

CHAMBRES À AIR

Lorsque vous montez un nouveau pneu, une nouvelle chambre à air doit être installée en même temps. Les chambres à air sont un élément essentiel de l'assemblage et l'utilisation d'une ancienne chambre à air peut se glisser et échouer en raison de l'amincissement du caoutchouc de la chambre à air. Les chambres à air doivent être montées sur des jantes de type chambre à air. Ne pas régler les chambres à air sur une jante « tubeless ». Assurez-vous d'inspecter le ruban pour jante pour déceler tout dommage et de consulter un concessionnaire de motocyclettes pour le remplacement et la réparation d'une chambre à air.

PÉRIODE DE COURSE

Lorsque de nouveaux pneus sont ajustés, ne les soumettez pas à une puissance maximale ou à des virages secs jusqu'à ce qu'une distance raisonnable d'environ 100 miles ait été couverte. Cela permet au cavalier de s'habituer à la « sensation » des nouveaux pneus et à atteindre des performances optimales.

LIRE LE DOT

DOT XXXX XXXX XXX (avant août August 2000)

DOT XXXX XXXX XXX ◀ (1990-1999)

DOT XXXX XXXX XXXX (après juillet 2000)

LE SYMBOLE « DOT »

Le symbole « DOT » certifie la conformité du fabricant de pneus aux normes de sécurité des pneus du Département américain des transports. À côté du symbole se trouve l'identification du pneu ou « numéro de série ». Les deux premiers caractères identifient l'usine où le pneu a été fabriqué. Les deux caractères suivants reflètent la dimension du pneu. Les ensembles d'un à quatre chiffres suivants peuvent être utilisés, au choix du fabricant de pneus, comme code descriptif. Les trois derniers caractères sont des nombres identifiant la semaine et l'année de fabrication. (Exemple : « 025 » signifie la deuxième semaine de l'année de décennie, par exemple : 1995, 1985, etc.) De 1990 à 1999, les pneus de la marque Michelin sont marqués d'un triangle pointant vers les trois derniers caractères numériques. Pour les pneus produits après juillet 2000, quatre chiffres sont utilisés. (Exemple : « 0201 » signifie la deuxième semaine de 2001.) Si les derniers chiffres de votre numéro de DOT contiennent trois caractères numériques et ne sont pas marqués d'un triangle, consultez un technicien pneu qualifié pour déterminer l'année de fabrication.

RAPPELEZ-VOUS... POUR ÉVITER DES DOMMAGES À VOS PNEUS ET UN POSSIBLE ACCIDENT :

- VÉRIFIEZ LA PRESSION DES PNEUS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS LORSQUE LES PNEUS SONT FROIDS ET AVANT LES LONGS TRAJETS.
- NE SOUS-GONFLEZ NI NE SURCHARGEZ LES PNEUS.
- NE SURCHARGEZ PAS.
- CONDUISEZ À DES VITESSES MODÉRÉES, RESPECTEZ LES LIMITES LÉGALES.
- ÉVITEZ DE ROULER SUR LES NIDS DE POULE, LES OBSTACLES, LES BORDURES DE TROTTOIR OU LES BORDS DE LA CHAUSSÉE.
- ÉVITEZ LA ROTATION EXCESSIVE DES ROUES.
- SI VOUS CONSTATEZ DES DOMMAGES À UN PNEU, REMPLACEZ LE PNEU ET VISITEZ IMMÉDIATEMENT UN DÉTAILLANT DE PNEUS DE MOTOCYCLETTES ET SCOOTERS MICHELIN.
- SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, CONTACTEZ VOTRE DÉTAILLANT DE PNEUS DE MOTOCYCLETTES ET DE SCOOTER MICHELIN.

**LE NON-RESPECT DES PRÉCAUTIONS RECOMMANDÉES
CONTENUES DANS CE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE PEUT MENER
À UN COMPORTEMENT ERRATIQUE DU VÉHICULE ET/OU DES
DÉFAILLANCES DU PNEU, CE QUI POURRAIT CAUSER UN ACCIDENT.**

Si vous constatez des avaries sur vos pneus ou vos roues, contactez votre détaillant de pneus de motocyclette et de scooter Michelin participant.

Si une aide supplémentaire est requise, contactez le Service d'assistance au consommateur de Michelin : 1-800-346-4098 ou écrivez :

Michelin Amérique du Nord, inc. Attention : Service d'assistance au consommateur, case postale 19001 Greenville, SC 29602-9001 ou visitez : michelin.ca/fr/

TABLE DES MATIÈRES

Modification.....	11
Arbitrage	6-7
Matériel d'équilibrage.....	11
Contactez-nous	15
Autorisation autour des ailes, des bras swing, etc.	13
Marquages DOT	14
Utilisation du dynamomètre	11
Conduite à grande vitesse	9
Inflation	7-8
Inspection des pneus et des roues.....	10
Mélanger les pneus	11
Montage.....	12-13
Surcharge.....	10-11
Réparations	11
Dimension de la jante	13
Période de course.....	13
Patinage	8-9
Stockage.....	12
Remorquage.....	11
Chambres à air	13
Garantie	2-5

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE D'ORIGINE/LE MONTAGE DES PNEUS *À terminer au moment de l'achat*

Date d'achat : _____	Lecture du compteur lorsque les pneus sont installés : _____
Nom : _____	Dimension/conception du pneu (avant) : _____
Adresse : _____	Pression recommandée du pneu avant : _____ PSI
Ville : _____	Dimension/conception du pneu (arrière) : _____
État/Prov. : _____ Code postal : _____	Pression recommandée du pneu arrière : _____ PSI
Numéro de téléphone : _____	PSI Numéros DOT :
Renseignements sur le véhicule :	Pneu 1 : _____
Année : _____ Fabrication/Modèle : _____	Pneu 2 : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LA SUPPRESSION DES PNEUS

Lecture de l'odomètre lorsque les pneus sont retirés : _____	Date retirés : _____	Détaillant nom : _____	Détaillant signature : _____
---	-------------------------	---------------------------	---------------------------------

Assurez-vous d'enregistrer vos nouveaux pneus à <https://www.michelin.ca/fr/moto/enregistrer-vos-pneus-moto>

MICHELIN NORTH AMERICA, INC., P.O. BOX 19001, GREENVILLE, SOUTH CAROLINA 29602-9001 USA